Conseil économique et social

Distr. générale 20 juillet 2010 Français

Original: Anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Cent cinquante-deuxième session
Genève, 9–12 novembre 2010
Point 4.10.1 de l'ordre du jour provisoire
Accord de 1958 - Considération des projets
de rectificatifs aux Règlements existants proposés par le secrétariat

Proposition de rectificatif 1 à la série 08 d'amendements au Règlement No 17

(Résistance mécanique des sièges)

Note du secrétariat*

Le texte reproduit ci-après a été préparé par le secrétariat en vue de corriger unr erreur d'ordre rédactionnel. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif (AC.1).

Page de couverture, ligne 10, biffer "Proposition pour la"

^{*} Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les Règlements, afin d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.